PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

Renouvellement du classement du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande (PNR BSN)

Note d'enjeux

L'article L333-1 du Code de l'environnement précise que les parcs naturels régionaux concourent aux politiques de protection de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de développement économique et social, d'éducation et de formation du public. À cette fin, ils ont vocation à être des territoires d'expérimentation locale pour l'innovation au service du développement durable des territoires ruraux. La loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages reconnaît les parcs comme des partenaires privilégiés de l'État et des collectivités territoriales dans la mise en oeuvre des politiques liées à la biodiversité et au paysage, avec un rôle de mise en cohérence de ces politiques publiques sur leur territoire, en application de leur charte.

Dans ce cadre, cette note présente les enjeux identifiés par les services de l'État sur le territoire du PNR BSN et rappelle les orientations stratégiques définies par l'Etat sur ces sujets.

Elle est ainsi structurée autour de 8 enjeux :

- La résilience du territoire face au changement climatique,
- L'amélioration des fonctionnalités écologiques et le renforcement de la biodiversité,
- Le développement d'une économie locale durable, industrielle, agricole et forestière,
- L'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante,
- La santé environnement,
- L'évolution assumée et maîtrisée des paysages et du patrimoine bâti,
- L'accompagnement éducatif et la mobilisation des citoyens acteurs du territoire,
- Le développement des coopérations.

1.La résilience du territoire face au changement climatique

Outre l'élévation des températures moyennes, la fréquence accrue des inondations continentales couplée à la montée et à la salinisation des eaux de la Seine par la hausse du niveau marin conduisent le fait estuarien à être une composante forte de la stratégie du territoire dans la mesure où ces phénomènes conditionnent son avenir. Entamer les mutations nécessaires est une condition essentielle pour échapper à de profondes déstabilisations. La

prochaine charte sera ainsi décisive pour que le territoire entre efficacement dans l'adaptation progressive aux nouvelles conditions de vie. A ce titre, le PNR porte une responsabilité forte pour accompagner son territoire, ses collectivités et ses habitants dans des trajectoires d'adaptation.

Les milieux naturels qu'il accueille (tourbières, milieux humides mais aussi forêts et prairies permanentes) peuvent en effet, selon la gestion pratiquée, être des puits de carbone ou, à l'inverse, contribuer à l'augmentation des rejets de gaz à effet de serre. Ainsi, le territoire du PNR BSN peut être un facteur d'atténuation ou d'accélération du changement climatique. En accompagnant les gestionnaires, collectivités et les aménageurs privés, le parc devra insuffler la prise de conscience des effets du changement climatique et faire converger les projets et les pratiques vers l'objectif de résilience du territoire.

Les propriétés dont dispose le PNR BSN pourraient utilement alimenter un observatoire des milieux qui façonnent son identité (tourbières, prairies humides, coteaux calcaires, vergers, etc...) afin de mesurer en temps réel les effets du changement climatique sur ces milieux identitaires et tester des actions favorisant leur résilience.

Plus largement, le PNR BSN devra poursuivre son investissement en faveur de zones d'études et d'observation des effets du dérèglement climatique, de laboratoire et sites-ateliers pour l'adaptation des pratiques et des milieux à ces changements. L'ouverture d'espaces au public et le développement de formations contribueront à l'acculturation de ces sujets.

L'ensemble des politiques d'atténuation et d'adaptation définies au niveau national et régional constitue une référence pour orienter l'action du PNR BSN :

- le plan national d'adaptation au changement climatique,

- la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte

- la stratégie nationale bas-carbone ,

- la stratégie d'adaptation et le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine-Normandie,

- le document stratégique de façade maritime Manche Mer du Nord,

- la stratégie régionale biodiversité « Normandie 2030 »,

- le plan d'action pour les aires protégées terrestres en Normandie,

- le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET),

- le SDAGE Seine Normandie

- le partenariat « Etat - Région » pour l'adaptation, constitué des dispositifs « plan d'action du GIEC normand », « Littoraux normands 2027 » et « Notre littoral pour demain ».

Le PNR BSN devra veiller à l'accompagnement des projets notamment dans le cadre de la séquence « Éviter, Réduire, Compenser » pour laquelle sa connaissance fine du territoire constitue un atout. Cette capacité d'accompagnement pourra également être mobilisée dans le cadre de l'objectif « zéro artificialisation nette ». Plus largement, son action doit pouvoir s'inscrire en synergie avec ces politiques publiques et le parc doit pouvoir

accompagner les acteurs de son territoire dans la prise en compte, la mise en œuvre ou la déclinaison territoriale de ces politiques.

Le changement climatique est un sujet transverse dans la mesure où il impacte l'ensemble des composantes du développement durable. En tant que sujet transverse, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets sont traités au sein des autres enjeux ci-après.

2. L'amélioration des fonctionnalités écologiques et le renforcement de la biodiversité

Le PNR BSN s'établit le long de la Seine qui constitue l'une de ses principales composantes environnementales. C'est donc d'abord sur l'estuaire de la Seine qui constitue une mosaïque de milieux remarquables mais dégradés et menacés, que l'État souhaite porter son attention. A ce titre, Le PNR BSN sera naturellement et fortement sollicité par l'État pour contribuer à l'émergence d'un projet de **restauration écologique globale de l'estuaire de la Seine**, guidé par les objectifs prioritaires de restauration identifiés au sein du projet REPERE, à savoir :

- Diversification des habitats aquatiques du lit mineur : création des zones lentiques, reconnexion ou recréation d'annexes hydrauliques (bras morts, bras secondaires, etc), diversification des pieds de berges,

- Préservation, réhabilitation des vasières par la restauration des dynamiques hydro-sédimentaires, restauration des continuités écologiques entre habitats subtidaux peu profonds et intertidaux inférieurs,

- Restauration des gradients latéraux d'habitats entre le lit majeur et le lit mineur, reconnexion de la Seine à son lit majeur, favorisant la restauration de la mosaïque d'habitats latéraux ainsi que la mobilité latérale du fleuve et les services eco-systémiques tels que les zones d'expansion des crues,

- Restauration des continuités longitudinales (effacement des seuils, renaturation des berges),

- Préservation et restauration des milieux humides de la plaine alluviale,

- Réduction des impacts de la pollution (micropolluants dans les sédiments anciens, macro-déchets sur les berges),

- Accompagnement des évolutions induites par la montée du niveau marin.

La neutralisation de certaines digues de Seine, consécutivement à la définition mi 2024 des systèmes d'endiguement par les collectivités en charge de la prévention des inondations pourra dégager des opportunités pour mener ces actions.

De nombreux cours d'eau sur le territoire du PNR BSN, à potentialités piscicoles, sont entravés par des obstacles à la continuité écologique. L'hydromorphologie est le premier risque de déclassement de la qualité des cours d'eau à l'horizon 2027. Une attention particulière doit être portée aux ouvrages prioritaires, au nombre de vingt sur le territoire du PNR, et en particulier les premiers obstacles à la remontée des espèces migratrices amphihalines. La connexion de la Seine avec ses marais des réserves naturelles nationales de l'estuaire et du Marais Vernier (et notamment le réseau de fossés au bénéfice de l'anguille) nécessite également d'être restaurée. Les **poissons amphihalins** (aloses, lamproies, saumon atlantique, anguille) devraient bénéficier de cette restauration des continuités écologiques longitudinale et latérale. Pour ces espèces,

l'estuaire de Seine constitue un couloir de migration, voire une zone de croissance.

Plus largement à l'échelle du territoire, les **continuités écologiques** sont une condition essentielle à la réalisation du cycle de vie des espèces. Les interruptions de la trame verte et bleue sont aujourd'hui identifiées. Il s'agit donc désormais de résorber ces interruptions du continuum écologique. Cette orientation est particulièrement prégnante dans le contexte du changement climatique qui contraindra nombre d'espèces à migrer via ces corridors.

Le territoire du PNR BSN est situé sur un **couloir de migration majeur, notamment pour les limicoles et anatidés**. Il est pour certains un lieu de nidification. Il accueille ainsi un grand nombre d'espèces à haute valeur patrimoniale : le butor étoilé, la spatule blanche, l'échasse blanche, la gorgebleue à miroir, le phragmite aquatique…L'importance de ce territoire pour l'avifaune est reconnu au niveau international par un zonage Natura 2000 spécifique à l'avifaune (Zone de Protection Spéciale ZPS « Estuaire et marais de basse Seine ») et par l'attribution du label RAMSAR. L'Observatoire de l'avifaune est un outil de connaissance des populations d'oiseaux dont la finalité est d'orienter la gestion de la ZPS et des espaces qui l'entourent.

Le PNR BSN accueille la réserve naturelle nationale du Marais Vernier et celle de l'estuaire de la Seine et de multiples sites N2000, tels que les ZSC « Marais Vernier et Risle Maritime », « Abbaye de Jumièges », «Risle, Guiel, Charentonne», ou encore la ZPS « Estuaire et marais de la basse Seine ». Ces sites remarquables ne doivent pas faire oublier que le PNR BSN se situe à la confluence des trois départements du Calvados, de l'Eure et de la Seine-Maritime, dont le taux d'aires protégées est à ce jour sensiblement inférieur à la moyenne régionale normande et éloigné de l'objectif national des 30 % d'aires protégées fixée par la loi Climat-résilience. Une contribution forte du PNR BSN à la **mise en oeuvre du plan d'actions pour les aires protégées** est donc attendue, notamment en veillant à la bonne gestion de ces aires mais aussi au renforcement de la surface en zone de protection forte par la procédure au cas par cas prévue par le décret du 12 avril 2022. Cette contribution intégrera la question des liens et connéxions entre les diverses aires protégées. L'objectif est d'assurer la mobilité des espèces, nécessaire à leur cycle de vie et à leur adaptation au changement climatique.

Le PNR BSN est ainsi amené à intervenir sur un large spectre de milieux et d'espèces bénéficiant de nombreux statuts de reconnaissance et de protection (sites Natura 2000, site Ramsar, ZNIEFF, réserves naturelles régionales, arrêtés de protection de biotope, sites du Conservatoire du litttoral, espaces naturels sensibles…) Les forêts, bocages, prairies naturelles, zones humides diverses littorales comme continentales, coteaux calcaires, terrasses alluviales silicicoles constituent les principaux milieux à enjeu.

Les **forêts** couvrent 30 % du territoire du PNR, les massifs constituent des réservoirs de biodiversité de premier plan dont la gestion est un enjeu pour le PNR. Celui-ci doit, notamment au-travers sa charte forestière de territoire, promouvoir une approche multifonctionnelle favorable à la biodiversité, incluant notamment le maintien d'îlots de sénescence et de bois mort. Ces réservoirs de biodiversité pourraient également contribuer à la stratégie des aires protégées. Par ailleurs, au regard du dérèglement climatique générant des périodes de sécheresse plus fréquentes, il apparaît nécessaire d'élaborer une politique de défense des forêts contre l'incendie en raison des risques liés à la présence des peuplements résineux et du

développement touristique. Enfin, les conflits d'usages sont récurrents (promeneurs, cueilleurs de champignons, chasseurs, pratiquants sportifs, etc). Il y a donc un enjeu à accompagner l'équilibre des usages en cohérence avec les enjeux de biodiversité, notamment le respect de la quiétude de la faune.

Les **zones humides** occupent quant à elles 24 % du territoire et présentent des typologies différentes selon leur caractère terrestre ou estuarien, leur physionomie et leurs caractéristiques physiques. De l'estuaire de Seine aux mares en passant par les zones tourbeuses, les prairies humides et les cours d'eau, les zones humides du parc constituent des espaces à forts enjeux de biodiversité. Réservoir de biodiversité, contribuant au soutien d'étiage, marqueurs forts de l'identité territoriale, ces zones contribuent à la résilience du territoire au changement climatique par des solutions fondées sur la nature. Le maintien et la restauration de ces milieux constituent donc un enjeu en tant que tel. Une attention particulière sera portée sur les têtes de bassin versant qui peuvent être fragilisées par la multiplication des étangs avec des impacts thermiques, qualitatifs et quantitatifs sur la ressource en eau, et le risque d'introduction d'espèces exotiques envahissantes. En revanche, les mares dont on constate la régression sous les effets d'une agriculture plus intensive sont des milieux à préserver dans le cadre du programme régional d'actions sur les mares (PRAM). Enfin, le remplacement des prairies par des cultures, le plus souvent intensives, induit une augmentation particulièrement néfaste des apports de nutriments et de produits phytosanitaires excédentaires vers les milieux aquatiques et terrestres. Ces phénomènes expliquent en grande partie le déclin constaté des populations de nombreux oiseaux nicheurs, particulièrement des passereaux. A l'inverse, le maintien de l'élevage concourt au maintien des zones humides.

Les **coteaux calcaires** offrent des configurations et des caractéristiques qui, au-delà de constituer une aménité paysagère typique de la vallée de la Seine, conditionnent la présence d'espèces animales et végétales à forts enjeux dont plusieurs espèces floristiques endémiques. Le PNR se doit de contribuer à maintenir ces milieux particuliers en bon état de conservation de manière à maintenir et optimiser leur valeur de biodiversité.

Le **bocage (y compris les arbres têtards) et les vergers** apparaissent comme un milieu pouvant atténuer les effets du dérèglement climatique. Le PNR devra s'investir pour assurer leur maintien. L'émergence d'une filière de valorisation du bois-énergie d'origine bocagère, la diffusion de conseils à la plantation et à l'entretien, la valorisation des produits de l'élevage à l'herbe sont des pistes à étudier.... Il convient donc de renforcer l'ensemble des actions menées dans ce domaine de manière transversale.

Enfin les **terrasses alluviales silicicoles** représentent également un milieu à enjeux.

La diversité de ces milieux induit une grande **biodiversité,** à l'échelle du PNR BSN, avec des espèces communes mais également des espèces plus patrimoniales. Ainsi, parmi les espèces floristiques endémiques, la Violette de Rouen *(viola hispida)*,la Lunetière de Neustrie *(Biscutella neustriaca),* le Séneçon blanc *(Jacobaea incana),* l'Ibéris intermédiaire *(Iberis intermedia* subsp *intermedia)* constituent les joyaux floristiques de ce territoire. Hormis les espèces endémiques, le territoire du parc renferme des espèces floristiques à fort enjeu telle que l'anémone pulsatille *(Pulsatilla vulgaris)*, l'orchis bourdon *(Ophrys fuciflora)*, la Platanthère à deux feuilles *(Platanthera*

bifolia) , l'Ophrys mouche *(Ophrys insectifera),* l'Epipactis brun-rouge *(Epipactis atrorubens)*, l'Astragale de Montpellier *(Astragalus monspessulanus)*, le Lin à feuilles ténues *(Linum tenuifolium)*, la Germandrée des montagnes *(Teucrium montanum)*, l'Ophrys petite araignée *(Ophrys araneola),* la Bugrane naine *(Ononis pusilla)*, la Laîche humble *(Carex humilis)*, l'Hépatique à trois lobes *(Hepatica nobilis),* le Piment royal *(Myrica gale),* le rossolis intermédiaire *(Drosera intermedia),* la Grande Douve *(Ranunculus lingua)* ... qui nécessitent de maintenir leurs habitats en bon état de conservation.

S'agissant des espèces animales, les chiroptères et les amphibiens ainsi que les reptiles devront faire l'objet de la plus grande attention.

Enfin, le PNR BSN est concerné par 6 plans de conservation d'espèces ou de groupes d'espèces : le plan national d'actions (PNA) chiroptères, le PNA phragmite aquatique, les reptiles et amphibiens en péril, les rhopalocères, les pollinisateurs et les messicoles.

Au-delà des espèces à enjeux, le parc doit veiller aussi à la **préservation de la nature dite ordinaire**, car l'érosion de la biodiversité touche aussi nombre d'espèces communes. Il convient donc de prendre en compte cette nature ordinaire dans les programmes d'aménagement des collectivités, dans la politique de restauration ou de construction des bâtiments, dans la gestion des espaces verts, etc.

Les **espèces exotiques envahissantes** (EEE) constituent une forte menace sur la biodiversité et constituent également un enjeu de santé publique. Il convient que le parc puisse développer avec les acteurs de son territoire, en articulation avec le plan régional « espèces exotiques envahissantes » animé par le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, une stratégie de lutte axée sur la connaissance, la prévention et l'intervention vis-à-vis de ces espèces. Cet objectif est à relier à la restauration des habitats naturels, car les EEE trouvent plus difficilement les moyens de se développer dans des écosystèmes en bon état de conservation

La connaissance enfin doit rester un axe structurant pour l'action du PNR. Il convient donc que le parc poursuive l'amélioration des connaissances sur les espèces et milieux en lien avec les différents partenaires institutionnels et associatifs : dynamique des Atlas de la biodiversité communale, intégration des enjeux de biodiversité dans les projets d'aménagement et documents cadres, travail sur les trames vertes, bleues et noires avec proposition d'actions visant à restaurer la continuité de ces trames, capitalisation des données et versement sur une base partagée (ODIN), cartographies…. Le parc doit participer à l'actualisation des ZNIEFF portée par l'État pour une identification des territoires à enjeu de biodiversité, accessible à tous sur le portail de la DREAL. Il est souhaitable également que le PNR poursuive son travail de valorisation de la connaissance par la mise à disposition auprès des acteurs de son territoire d'outils, de cartographie et de documents répondant aux besoins (carte des cours d'eau, carte pédologique départementale, atlas des zones humides…). Enfin en matière de connaissance de la biodiversité, le volet partage des données aux partenaires institutionnels doit progresser.

3. Le développement d'une économie locale durable, industrielle, agricole et forestière

Le territoire du PNR BSN porte notamment en vallée de Seine l'ambition nationale de **réindustrialisation** de la France. Le PNR BSN de par sa connaissance très en amont des projets

aura un rôle majeur pour la prise en compte des objectifs de réduction de l'artificialisation des milieux dans le cadre du Zero Artificialisation Nette, et d'intégration du processus Eviter Réduire Compenser. La réaffectation des friches existantes devra en ce sens être particulièrement promue.

Ce développement industriel induit un important besoin en énergie. A date, RTE ne dispose que de 400MW de puissance disponible pour une demande totale de raccordement électrique de plus de 1700MW. Un renforcement du réseau de transport d'électricité doit être rapidement mis en œuvre pour atteindre à la fois l'objectif de décarbonation de l'industrie et le développement de projets industriels de grande ampleur nécessaires à la transition énergétique sur la zone industrialo-portuaire (ZIP) du Havre.

Le principal enjeu porte sur la création d'une nouvelle ligne aérienne 400kV entre Rougemontiers et Port-Jérôme, la création d'une ligne 225kV entre Port-Jérôme et la ZIP du Havre et la création de postes électriques 400kV et 225kV à Port-Jérôme et dans la ZIP du Havre.

Le calendrier prévisionnel de mise en service de ces nouvelles infrastructures de transport d'électricité est prévu pour fin 2029. A plus long terme, il est possible que RTE ait besoin d'un nouveau renforcement supplémentaire, au vu des demandes de raccordement d'ores-et-déjà demandées.

Le PNR BSN sera un acteur territorial majeur afin de favoriser l'émergence et la mise en œuvre de ces projets de raccordement, tout en prenant en compte les enjeux environnementaux associés.

En complément de cet effort d'industrialisation, l'entreprenariat relevant de l'économie sociale et solidaire, facteur d'innovation, ainsi que, de manière générale, les 'activités assises sur des ressources locales propres au territoire devront être encouragés.

Le PNR BSN est une terre d'**élevage**, essentiellement bovin lait et viande. Les prairies permanentes représentent plus de 21 000 ha soit 42 % de la SAU (source Oscom 2022). Le nombre d'exploitations diminue chaque année pour atteindre 577 en 2020. Elles étaient plus de 3 200 en 1970. Conséquence de cette évolution, la taille des exploitations s'agrandit pour atteindre 66ha en moyenne.

La nouvelle charte devra permettre au parc d'assurer la continuité de ses actions déjà engagées sur le bocage, maillon essentiel de la continuité écologique terrestre. Il s'agira d'apporter des solutions au déclin des prairies permanentes. C'est là l'un des premiers enjeux pour le PNR BSN. La disparition des prairies entraîne en effet généralement celle des mares mais aussi celle des haies, arrachées pour limiter l'ombre sur les cultures et optimiser l'usage des engins agricoles. Le remplacement des prairies par des cultures, le plus souvent intensives, induit aussi une augmentation des pollutions des milieux aquatiques et terrestres particulièrement néfastes. L'intensification des pratiques agricoles et la régression des prairies naturelles ont entraîné le déclin des populations de nombreux oiseaux nicheurs, particulièrement des passereaux.

A proximité immédiate des trois pôles urbains du triangle métropolitain normand (Rouen, Caen, Le Havre) mais également au voisinage de la métropole parisienne, le PNR BSN contribue à fournir les denrées alimentaires de ces territoires, dans le cadre des plans d'alimentation territoriaux. Il s'agira pour le PNR BSN de veiller à ce que les productions agricoles soient tournées vers l'alimentation et non pas vers la production énergétique, celle-ci devant se

limiter à la valorisation des seuls déchets (effluents d'élevage notamment). D'une part, sur ce territoire la production énergétique est assurée par une industrie dédiée, et d'autre part, la production de biocarburants ou biogaz n'est pas conforme au modèle agricole souhaitable pour le territoire (réduction des intrants, agriculture biologique, circuits de proximité).

Les enjeux agricoles relèvent ainsi de la sobriété énergétique des exploitations, de l'autonomie alimentaire du territoire, de la préservation des milieux notamment les prairies et le bocage associé (y compris les arbres têtards) ainsi que de la qualité de l'eau. Ces enjeux orientent les pratiques agricoles vers des pratiques durables, fondées sur les principes de l'agro-écologie, ainsi que sur une transformation locale et une distribution de proximité. Ces orientations nécessitent un effort de formation des agriculteurs. Une aide apportée aux agriculteurs pour mener sur leur exploitation un diagnostic agro-écologique, précurseur d'une prise de conscience des limites du système actuel et des perspectives d'évolution offertes pourrait être un engagement fort du PNR BSN pour engager une mutation agricole à la hauteur des enjeux. Le PNR BSN pourra également oeuvrer à la prise de conscience par ses habitants qu'il est important pour la préservation de leur cadre de vie de soutenir cette agriculture réformée, durable et responsable, par des choix alimentaires adaptés, privilégiant les produits locaux (promotion d'une alimentation locale, saine, sure et durable, soutien aux infrastructures de transformation et distribution locale).

Le Plan alimentaire territorial est un outil adapté pour soutenir ces évolutions, sur tous les maillons de la chaîne, du producteur au consommateur. La restauration collective en régie (avec transformation locale) est un levier important pour engager ces changements. Le soutien apporté aux agriculteurs par les mesures agro-environnementales et climatiques (FEADER) est également un levier essentiel pour orienter et pérenniser le changement des pratiques agricoles.

La **forêt** tient une place importante sur le territoire du PNR BSN, avec une couverture de 27 % du territoire contre seulement 14 % à l'échelle de la Normandie. Cette couverture arborée, essentiellement portée par les forêts domaniales de Brotonne et du Trait-Maulévrier et dans une moindre mesure par les forêts privées, contribue à la fourniture de bois de chauffage et de bois d'oeuvre. La surface boisée du territoire et le potentiel représenté par le bocage sont une opportunité pour développer une filière bois-énergie. Outre le fait de contribuer à réduire l'emprunte carbone du territoire, cette orientation contribue au maintien du bocage et au bon entretien et renouvellement des forêts.

Les enjeux sur le sujet forestier sont de poursuivre le dialogue entre les acteurs afin de prévenir les tensions liées à l'évolution des pratiques, d'intégrer les effets du changement climatique dans le choix des essences et des pratiques sylvicoles, et enfin de promouvoir le regroupement des petites propriétés forestières permettant la mobilisation des bois et le renouvellement des peuplements pauvres. Ces orientations seront elles-mêmes soutenues par la promotion du matériau bois dans la construction privée et publique.

4. L'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante

Le territoire du PNR des boucles de la Seine Normande est intégralement situé sur le bassin Seine Normandie. Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) pour la

période 2022-2027 fixe les objectifs du bassin à l'horizon 2027 en matière de protection et de reconquête de la qualité des eaux. Le SDAGE est une composante essentielle de la mise en œuvre, par la France, de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE). Sur le plan juridique, ce document induit la compatibilité, notamment, des chartes des PNR et des documents d'urbanisme.

Le périmètre du PNR BSN est traversé d'est en ouest par l'estuaire de la Seine. Soumis dans sa partie amont aux pressions de l'agglomération rouennaise, son cours aval est ensuite caractérisé par un contraste important entre les milieux anthropisés du complexe industrialo-portuaire du Havre et les milieux plus préservés des réserves naturelles nationales de l'estuaire de la Seine et du Marais Vernier. Au sud, la rivière Risle se jette dans l'estuaire au niveau de Berville-sur-Mer, ce qui lui confère un potentiel important pour les poissons migrateurs amphihalins. Plus au nord, les rivières Sainte-Gertrude et la Rançon se jettent dans l'estuaire au niveau de Caudebec-en-Caux. Ce bassin versant, couvert aux trois-quart par l'agriculture (polyculture élevage) est soumis à un aléa érosion relativement fort sur un tiers de sa surface. Dans une moindre mesure, une partie du territoire du PNR, est concerné par les unités hydrographiques du Commerce, de la Durdent, de l'Austreberthe et du Cailly.

Le territoire est couvert par trois Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Il s'agit du SAGE Commerce, celui des Six vallées et celui de la Risle. Le SDAGE Seine Normandie encourage la mise en place un SAGE sur l'estuaire. Il est attendu en particulier du PNR qu'il apporte son expertise scientifique aux commissions locales de l'eau (CLE) dans les domaines de l'hydrologie, des zones humides ou bien encore de la faune et de la flore.

Les masses d'eau sont soit en **état écologique** moyen, médiocre ou mauvais. Les principaux facteurs de dégradation de l'état biologique sont l'azote, le phosphore et les indicateurs de la biologie. Au niveau de l'état chimique, la plupart des masses d'eau sont en mauvais état chimique du fait de la présence de polluant « éternels ».

Les nappes souterraines sont en **mauvais état qualitatif** à cause des pesticides, des nitrates et parfois des tetra et tri chloroéthylène. Trente et un captages sont recensés sur le territoire du PNR. Certains présentent une problématique liée aux pollutions agricoles diffuses. La reconquête de leur qualité est donc essentielle, notamment au niveau des captages prioritaires d'Oudalle, Radicatel, Jumièges et Mauny.

Globalement, les aquifères souterrains sont en **bon état quantitatif**. Néanmoins, le secteur des alluvions de la Seine moyenne et aval (secteur de Norville) est sous tension quantitative.

L'aquifère de l'Albien-Néocomien fait l'objet de dispositions spécifiques du fait de son caractère stratégique pour l'alimentation en eau potable. La craie altérée de l'estuaire de la Seine constitue également une réserve stratégique pour l'alimentation en eau potable en raison de ses caractéristiques quantitative, qualitative et de son lien avec les zones humides. Par ailleurs, la nappe de la craie sur l'AAC de Radicatel est susceptible d'être classée comme nappe stratégique.

Sur le bassin Seine-Normandie, les projections climatiques conduisent à anticiper au cours des prochaines décennies une diminution de la quantité d'eau disponible liée à une baisse des précipitations et à une augmentation de l'évaporation et de l'évapotranspiration. Ces situations engendreront une aggravation des sécheresses et une diminution sensible des débits d'étiage.

L'un des enjeux majeur est de renforcer la connaissance en étudiant les volumes prélevables, étape préalable à une **répartition des volumes entre les usagers.** L'élaboration de Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) fait partie du programme d'actions prioritaires des Assises de l'Eau. Les services de l'État, les collectivités territoriales, leurs groupements, et les financeurs publics favorisent l'émergence et la mise en œuvre de PTGE sur les secteurs connaissant des déséquilibres entre ressources et demandes en eau.

Le PNR doit préparer le territoire à ces démarches.

La réduction des pressions ponctuelles est également une orientation fondamentale du prochain SDAGE. Avec le changement climatique, qui conduit à une baisse des débits d'étiage et un réchauffement des cours d'eau, l'impact des différents polluants va s'aggraver. La **réduction des pollutions** de tous ordres devient une priorité urgente. Notamment, tout rejet d'eaux usées non traitées au milieu doit être banni et la performance des systèmes d'assainissement des collectivités et des industriels doit encore progresser.

De même, les pressions d'origine agricole sur les milieux aquatiques et les ressources sont encore très sensible, à défaut d'un changement profond des méthodes culturales. Il est urgent d'inverser la tendance et de parvenir à réduire durablement l'utilisation des phytosanitaires et des nitrates qui ont un impact avéré sur la biodiversité. Les démarches d'aires d'alimentation de captages déjà mises en place doivent être poursuivies et renforcées avec la mise en place de démarches supplémentaires sur les captages sensibles. Le SDAGE, dans sa disposition 2-1-6, invite les syndicats mixtes gestionnaires de PNR à promouvoir le **développement de cultures à bas niveau d'intrant** sur les aires d'alimentation de captage et à profiter de la révision de leur charte pour y inclure cet objectif.

Il convient enfin de poursuivre la désimperméabilisation des sols et de favoriser la gestion à la source des eaux de pluie.

En conséquence, la future charte devra prendre en compte les objectifs suivants :

- l'absence de dégradation de l'état des eaux, conformément aux engagements de l'État vis-à-vis de l'Union Européenne ;
- la résorption des problèmes identifiés par SDAGE Seine Normandie ;
- la préservation des milieux aquatiques et humides qui contribuent de manière importante au bon état des masses d'eau et à la richesse de la biodiversité de ce territoire ;
- la maîtrise des pollutions diffuses, en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable, notamment par l'utilisation raisonnée des pesticides et/ou les changements de pratiques en zone agricole et non agricole ;
- la réduction des pollutions ponctuelles en agissant prioritairement à la source mais également au niveau des points de rejets urbains comme industriels ;
- la préservation de l'équilibre quantitatif de la ressource en eau sur le territoire, par l'instauration d'une gestion collective pour un meilleur partage de la ressource.

5. La santé environnement

Le territoire du PNR BSN est particulièrement impacté par les pollutions d'origine industrielle et

agricole. Le trafic généré par les deux agglomérations du Havre et de Rouen est à l'origine d'une importante pollution de l'air. La Seine dans son ensemble, est également polluée au niveau notamment de ses sédiments par diverses substances chimiques et de ses berges, par les plastiques.

Les deux principaux enjeux de santé sur le territoire sont :

- la protection de la ressource en eau : 22 captages sur les 41 captages souterrains que compte le territoire présentent une problématique liée aux pollutions agricoles (nitrates ou pesticides) ;

- la qualité de l'air : en favorisant les mobilités douces, le PNR BSN agira sur la santé des habitants de manière directe (réduction de l'obésité, du diabète et des troubles cardio-vasculaires) et indirect (réduction des gaz à effet de serre).

Par ailleurs, le changement climatique favorise la prolifération d'espèces ou l'apparition de nouvelles espèces animales ou végétales, nuisibles pour la santé. C'est le cas de la tique, du frelon asiatique, des chenilles urticantes ou du moustique tigre. L'ambroisie n'est en revanche pas encore présente en Normandie mais son apparition paraît inévitable. D'ores et déjà, le PNR BSN pourrait définir et mettre en place dans le cadre de sa charte une stratégie de surveillance et de prévention.

Le PNR BSN, est ainsi fondé à intégrer la "santé-environnement" dans sa future charte. Celle-ci pourra opportunément promouvoir une approche préventive de la santé, notamment en veillant à ce que l'amélioration des incidences de l'environnement sur la santé soit un élément déterminant des choix d'aménagement du territoire. A ce titre, les solutions fondées sur la nature et les services écosystémiques devront être privilégiés (agriculture biologique, économie de proximité, mobilités douces, ilôts de fraîcheur, renaturation, lutte contre les espèces nuisibles, etc...). L'écotoxicité en vallée de Seine et, plus généralement, les contaminations sur la santé humaine pourraient être davantage étudiées.

Le PNR BSN trouvera dans le Projet Régional de Santé (PRS) porté par l'ARS et dans le Plan Régional Santé Environnement co-construit entre l'État et la Région, un cadre stratégique à ces réflexions.

6. L'évolution assumée et maîtrisée des paysages et du patrimoine bâti

Les dispositions du II de l'article L. 333-1 et du 1° du II de l'article R. 333-3 du Code de l'environnement (CE) prévoient que les parcs naturels régionaux déterminent au sein de leur charte, les objectifs de qualité paysagère (OQP). Ces OQP désignent des orientations stratégiques spatialisées, et résultant d'une large concertation, qu'une autorité publique se fixe pour orienter le devenir de ses paysages, allant de la conservation à la transformation.

Un préalable à la définition des ces OQP est l'identification et la qualification des unités paysagères existantes. Une cohérence avec l'atlas des paysages de Haute-Normandie, et une coordination avec l'actualisation de l'atlas des paysages de Normandie sur le département de l'Eure, devront être recherchées. Une attention particulière devra être portée sur les sites classés et inscrits des départements de la Seine-Maritime et de l'Eure, notamment le document d'orientation de gestion du site classé de la vallée de la Seine – Boucle de Roumare. De même,

la démarche en cours de classement du site du marais Vernier et le projet de classement des « corniches et vallons de la rive gauche de la Seine » devront être intégrés. La Directive Territoriale de la vallée de la Seine de 2006 et le volet paysage du Contrat de Plan Interrégional Etat Région de la Vallée de la Seine apporteront un cade plus général. Enfin, le plan de paysage Afterre 2050 et l'observatoire photographique des paysages de la vallée de la Seine sont des outils prospectifs et de suivis très intéressants.

Les énergies renouvelables et la mise en place des infrastructures nécessaires à la décarbonation des moyens de production constituent des enjeux à prendre en compte pour la définition des orientations paysagères.

De même, le réchauffement climatique va être à l'origine de nombreux changements. Les palettes végétales cultivées et forestières vont devoir être adaptées. Le changement climatique impactera l'élevage et le bocage. Enfin, la remontée de niveau marin et de la Seine va également entraîner des modifications. Ces impacts forment des socles pour définir les paysages de demain.

Dans le contexte de changement climatique, le patrimoine architectural se trouve quant à lui à la croisée de plusieurs enjeux :

- concilier préservation de l'habitat identitaire du territoire et rénovation énergétique,

- porter une réflexion sur les caractéristiques de l'habitat de demain,

- respecter et défendre le principe de l'utilisation économe de l'espace.

Le parc assurera le lien entre tous les acteurs qui oeuvrent sur ces thématiques de façon à favoriser l'émergence d'une stratégie concertée, respectueuse de toutes les sensibilités.

7. L'accompagnement éducatif et la mobilisation des citoyens, acteurs du territoire

L'acculturation de la population aux effets prévisibles du changement climatique doit être un enjeu premier pour le PNR BSN, tant pour lui permettre de s'adapter aux évolutions météorologiques que pour limiter l'ampleur de ces phénomènes. Cette acculturation sera tournée vers une modification profonde des habitudes de consommation pour « une vie favorable à la vie », économe en ressources carbonées. Cette évolution nécessitera une implication collective à tous niveaux :

- citoyen (mobilité, logement, nourriture, habillement, loisirs, ...)

- entreprise (offre de produits et de services, sobriété et efficacité énergétique, éco-conception, application stricte de l'ERC, ...)

- politique (évolution des normes et réglementation, services de mobilité peu émissive, production d'énergie renouvelable, efficacité énergétique des bâtiments publics, application du ZAN…).

Ces évolutions nécessiteront que le PNR BSN documente l'impact du changement climatique sur son territoire . Cette documentation sera ensuite déclinée par une approche adaptée auprès de chaque public cible (citoyen, entreprise, élu). Il s'agira également d'identifier sur le territoire les leviers du changement des modes de consommation, par une analyse de l'offre de services publics (mobilité, énergie, habitat …) et des productions locales (nature et process de

fabrication).

Il est attendu du PNR BSN qu'il soit un moteur pour les initiatives de transition auprès des habitants. Il est en particulier appelé à prendre une part très active dans les dispositifs d'éducation à la nature et de médiation à l'environnement. Les plans locaux d'éducation à la nature, à l'image de celui porté par la Communauté urbaine du Havre devront être développés et soutenus.

Le PNRBSN a également déjà fait la démonstration de sa capacité à travailler en partenariat avec les services de l'éducation nationale et les équipes éducatives des établissements scolaires. Des liens avec les missions départementales sciences et technologie et éducation artistique et culturelle existent déjà pour produire des contenus pédagogiques à destination des enseignants. De mêmes les collaborations déjà installées avec les écoles, les collèges et les lycées ont globalement donné satisfaction. Un point de vigilance reste la nécessité de co-construire les projets avec les enseignants afin de répondre aux attendus des programmes et de ne pas tomber dans l'écueil de prestations « clé en main » proposés aux équipes lors des interventions sur le temps scolaire.

8. Le développement des coopérations

Le PNR devra significativement renforcer les partenariats et coopérations avec d'autres régions, à l'international et dans l'espace Transmanche. La mise en œuvre de la charte actuelle lui a permis de connaître de premières expériences, notamment avec le Québec et l'Europe du Nord. Il pourra utilement renforcer ces coopérations dans le cadre transversal de l'adaptation au changement climatique.

Il devra également poursuivre ses coopérations régionales. Les enjeux développés dans ce document nécessitent en effet de mobiliser la société dans l'ensemble de ses composantes. Le PNR doit poursuivre son engagement dans ce sens. Une bonne articulation est particulièrement à rechercher dans ce domaine avec l'ANBDD, les institutionnels et les autres structures spécialisées dans le domaine de la biodiversité (CEN, URCPIE, GRAINE, etc…) afin de favoriser les synergies.

En application de la devise de sa fédération, « Une autre vie s'invente ici », le PNR a également une vocation naturelle à être un stimulateur d'initiatives pour entrer dans les transitions. Les vastes domaines qu'il aborde lui permettent notamment d'être pertinent pour les transitions écologique, énergétique, alimentaire, sociale et économique.